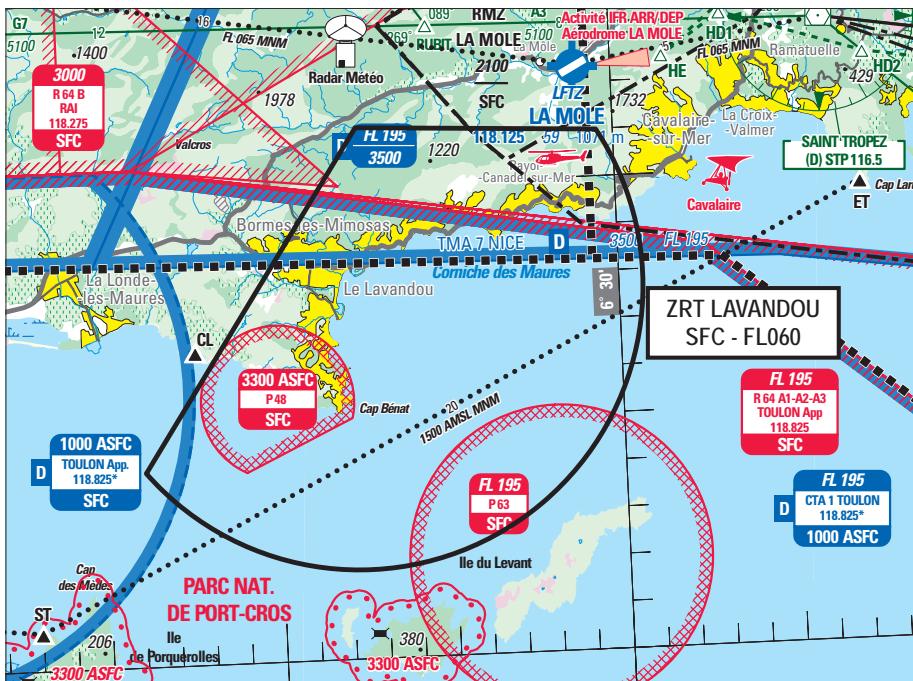


**Objet** : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) au Lavandou (FIR : Marseille LFMM)

**En vigueur** : 16 août 2019



Extrait carte SIA au 1 / 250 000 « Nice Côte d'Azur » édition 1 - 2019

#### ACTIVITÉ

Manifestation aérienne au LAVANDOU

#### HEURES D'ACTIVITÉ

Activable :  
0830-1100  
1300-18-00

#### INFORMATION DES USAGERS

NICE INFO : 122.925 MHz  
TOULON APP : 126.325 MHz  
TOULON APP : 118.825 MHz

#### STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui :

- coexiste avec les parties des espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère
- se substitue aux portions des zones réglementées avec lesquels elle interfère
- est définie à l'exclusion des zones interdites LF-P63 et LF-P48

#### GESTIONNAIRE

TOULON APPROCHE pour les parties interférant avec les CTR et CTA Hyères sinon NICE INFO

#### CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM :

Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage ou de sécurité civile,
- les aéronefs assurant des missions de police et de sûreté aérienne, lorsque leurs missions ne permettent pas le contournement de la ZRT après contact avec TOULON APP

#### SERVICES RENDUS

Information alerte

#### LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

43°11'13.74" N, 006°22'34.50" E

43°10'58.93" N, 006°29'31.20" E

arc horaire de 6.00nm de rayon centré sur 43°07'53.00" N, 006°22'30.00" E

43°04'06.57" N, 006°16'07.92" E

43°11'13.74" N, 006°22'34.50" E

SFC / FL060

#### ORGANISME A CONTACTER

Avant et pendant la manifestation :

Directeur des vols : 06.88.18.99.76

#### DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Le transit VFR Sud « Cheminement Sud » (CTA Toulon) (voir AIP ENR 1.2) est suspendu dans son intégralité pendant l'activation réelle de la ZRT LAVANDOU